

Ces prix TTC s'entendent TTC.

**I – HOSPITALISATION EN ACCUEIL DE JOUR A TEMPS PARTIEL : TARIF NATIONAL JOURNALIER DE PRESTATIONS (au 01/03/2023)**

Le Tarif National Journalier de Prestations (TNJP) au 01/03/2024, mentionné à l'article L162-22 du code de la santé sociale, somme forfaitaire pour frais de soins, est actuellement de 174,12€ TTC pour une hospitalisation partielle de plus de 18 ans.

**II – SUPPLEMENT POUVANT ETRE PRIS EN CHARGE POUR TOUT OU PARTIE PAR VOTRE MUTUELLE OU ASSURANCE COMPLEMENTAIRE**

➤ **HONORAIRES**

Les médecins de l'Etablissement sont tous en secteur 1, il peut arriver exceptionnellement qu'un médecin spécialiste de l'extérieur soit en secteur 2, ce qui entraînera pour le patient un supplément d'honoraires à sa charge, non remboursé par la Sécurité Sociale, mais parfois pris en charge par certaines mutuelles.

Un accord avant la consultation sera sollicité auprès du malade et tous renseignements à ce sujet peuvent être donnés au malade et à sa famille, par le secrétariat médical, lors de la consultation ou de l'hospitalisation.

**III – SUPPLEMENTS DIVERS**

	<b>Prix supplémentaires</b>
<b>Boissons fraîches</b>	1,00 €
<b>Friandises</b>	1,00 €